

Focus fiscalité - SCI, collectivités et TVA : qui est vraiment assujetti ?

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,29 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Evaluer si une SCI ou une collectivité a la qualité d'assujetti agissant en tant que tel lors d'une vente immobilière
- Déterminer les conséquences de cette qualification sur le régime fiscal de la vente immobilière
- Accompagner utilement son client

Contenu :

Rappel des principes sur la définition de l'assujetti.

Comment déterminer si une SCI agit en tant que telle au titre d'une vente d'immeuble, bâti ou non bâti.

- SCI propriétaire d'un immeuble mis à la disposition gratuit des associés
- SCI louant des locaux professionnels en TVA
- SCI louant des locaux à usage d'habitation ou des locaux professionnels sans TVA.
- SCI marchand de biens ou promoteur

Quand une collectivité (commune, EPF, SEM) peut-elle être considérée comme étant assujettie au titre d'une vente d'immeuble ?

- Opérations d'achat-revente
- Opérations de lotissement
- Cession d'un bien reçu à titre gratuit (legs, donation par un administré par exemple).
- Cessions entrant dans le cadre de la gestion du patrimoine.

Prérequis :Aucun prérequis.

Toutefois, des connaissances en matière de TVA immobilière permettront de suivre plus confortablement cette formation. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation.

Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

